

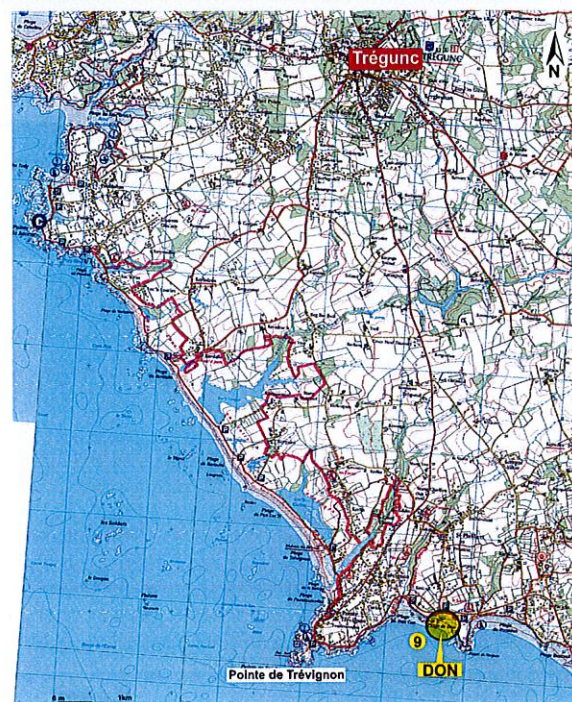
Description de la zone de baignade

Nature : sable
 Longueur : 480 m
 Surface plage : 14 620 m²
 Surface estran : : 39 950 m²

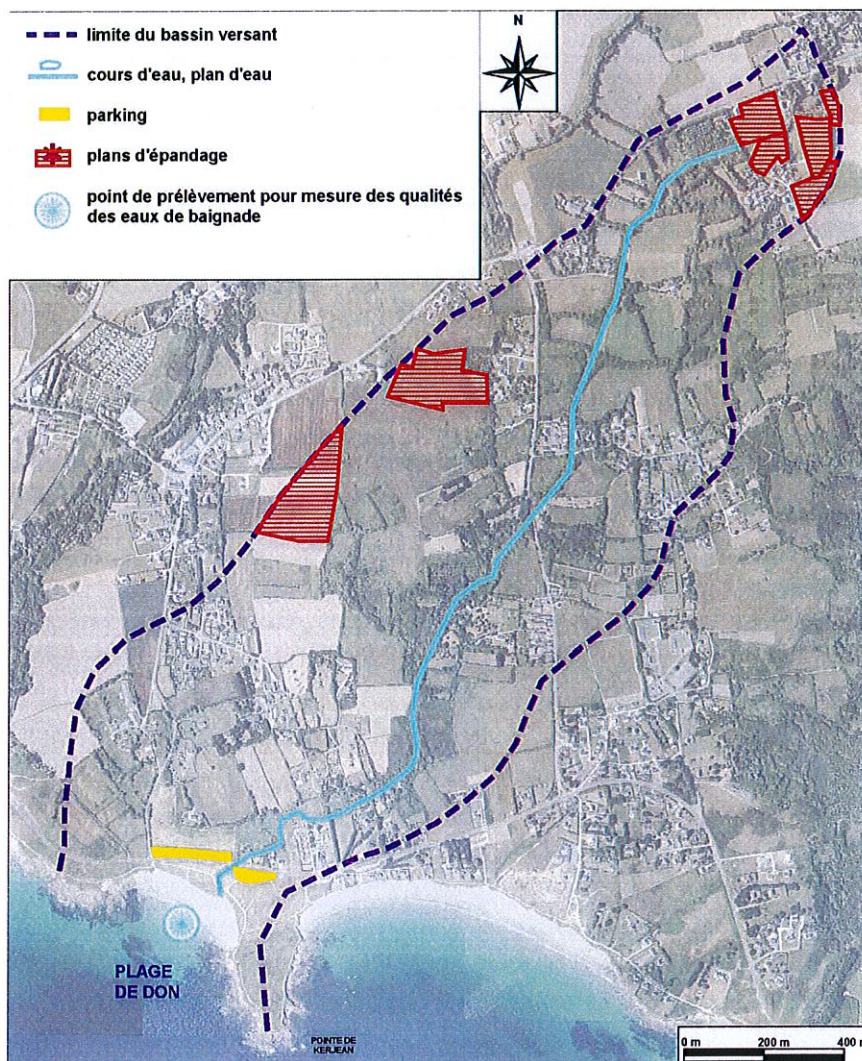
Durée de la Saison Balnéaire : 15/06 – 15/09
 Localisation du point ARS ; Lambert II : X : 138385
 Y : 2328875

Équipement : poubelles fixes et estivales, WC fixe
 Accessibilité aux animaux : non
 Autres activités : pêche à pied

Zone Riveraine : zones naturelles et urbanisées
 Occupation du sol : zones naturelles (58 %), agricoles (27 %) et urbanisées (15 %)



Inventaire des sources de pollution



Il existe en outre quelques dispositifs d'assainissement non collectifs non conformes.

Qualité du milieu marin

Evolution du classement

Année	2006	2007	2008	2009	2010
Classement Directive 206-7-CE	-	-	-	-	-
Classement Directive 76-160-CE	-	-	A	A	A

Directive 76-160-CE : A : bon B : moyen

Directive 2006-7-CE (applicable en 2013) : on considère que les prélèvements « moyen » correspondent à des pollutions courtes, permettant ainsi d'écarter 1 échantillon par saison

Un prélèvement en juillet 2010 a dépassé les 100 germes/100 ml pour E. coli (790). Il n'a pas entraîné le déclassement de la zone de baignade mais il montre que la plage peut présenter des pollutions ponctuelles.

Potentiel de prolifération des macro-algues

Absence d'échouage d'algues vertes constaté

Potentiel de prolifération du phytoplancton

Absence de problèmes identifiés

Situation à risque

rejet à risque	fréquence	évaluation du risque	remarque
6 ANC non conformes+ nombreux terrains à caravanes	Lors des précipitations	moyen	Installations à risque faible
Parking (risqué de vidange de camping-cars)	Ponctuel	moyen	Rejet très concentré mais peu fréquent

Plan d'action

Action	Date de réalisation prévue
Contrôle et mise en conformité des ANC	fin 2012

Gestion des pollutions à court terme

Système mis en place : aucun
 Date de mises en services : /

Contact : Mairie de Trégunc – 02 98 50 95 90 – mairie-tregunc@wanadoo.fr